

	PROCÈS-VERBAL de la vingt-troisième assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gaspésie, tenue le 27 mars 2025, à la Maison de la Culture de Sainte-Anne-des-Monts, à laquelle assistaient 74 membres.
AGA27032501	<u>1. OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE</u> <u>1.1 Mot de bienvenue</u> La présidente de la Caisse, Madame Nadine Cyr, souhaite la bienvenue aux membres présent.e.s dans la salle et déclare l’assemblée ouverte à 19:00. Madame Cyr agira comme présidente d’assemblée. Elle sera assistée par la secrétaire du conseil d’administration, madame Sara-Lisandre Cyr-Cloutier, par la présidente du comité du comité Coopération, madame Roxanne Barriault-Lévesque et par le directeur général, monsieur Denis Therrien. Madame Marie-Hélène Dupuis, adjointe à la direction générale assistera Mme Cyr-Cloutier dans ses fonctions. La présidente explique que la tenue de l’assemblée en présentiel implique que les membres pourront voter à certains moments en direct alors que d’autres sujets feront l’objet d’une période de votation suite à l’assemblée au cours des 4 jours suivants, notamment la répartition des excédents annuels et les ristournes. L’assemblée a été régulièrement convoquée. L’avis de convocation a été publié dans les établissements de la caisse, sur le site Internet, les médias sociaux et ce vingt (20) jours avant la tenue de l’assemblée. <u>1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins</u> Présentation d’un message enregistré par vidéo pour les membres, par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier.
AGA27032502	<u>2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L’ASSEMBLÉE</u> <u>2.1 Règles pour participer à l’AGA</u> La secrétaire présente les modalités pour faciliter le fonctionnement de l’assemblée, à savoir, le déroulement, les votes en direct et les interactions entre les membres. Des précisions sont apportées quant aux conditions nécessaires pour être considéré membre de plein droit de la Caisse. <u>2.2 Nomination des personnes scrutatrices</u> <i>Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de nommer mesdames Marie-Hélène Dupuis et Nathalie St-Laurent à titre de scrutatrices. La résolution est adoptée à l’unanimité.</i> <u>2.3 Adoption de l’ordre du jour</u> La secrétaire procède à la lecture de l’ordre du jour qui avait été précédemment publié sur le site Internet de la Caisse. Ordre du jour 1. Ouverture de l’assemblée 1.1. Mot de bienvenue 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins 2. Fonctionnement et déroulement de l’assemblée 2.1. Règles pour participer à l’AGA 2.2. Nomination des personnes scrutatrices 2.3. Adoption de l’ordre du jour 2.4. Adoption du procès-verbal de l’AGA du 9 avril 2024 3. Retour sur l’année 2024 3.1. Rapport du conseil d’administration

	3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques 3.3. Rapport financier 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu 4. Période de questions 5. Propositions soumises au vote 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote différé) 5.2. Élection des membres du conseil d’administration 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d’élection 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature 5.2.3. Présentation des personnes candidates 5.2.4. Élection par acclamation 5.3. Précisions sur l’exercice du vote en différé et l’annonce des résultats 6. Fin de la rencontre et remerciements 7. Publication des résultats et levée de l’assemblée <i>Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d’adopter l’ordre du jour tel que présenté. La résolution est adoptée à l’unanimité.</i> <u>2.4. Adoption du procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 9 avril 2024</u> Tel que précisé dans l’avis de convocation, le procès-verbal a été déposé sur le site Internet de la Caisse. <i>Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d’adopter le procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 9 avril 2024. La résolution est adoptée à l’unanimité.</i>
AGA27032503	<u>3. RETOUR SUR L’ANNÉE 2024</u> <u>3.1 Rapport du conseil d’administration</u> La présidente présente les membres du conseil d’administration et les remercie de leur implication. Elle procède ensuite à la lecture de son rapport. <u>3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques</u> La présidente présente le bilan de la surveillance relative aux trois règles déontologiques pour la dernière année, à savoir : aucune simulation de conflit d’intérêt n’a été constatée, les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l’égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s’appliquent et la Caisse n’a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code. <u>3.3 Rapport financier</u> Monsieur Denis Therrien procède ensuite à la lecture et aux explications des états financiers de la Caisse au 31 décembre 2024. <u>3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu</u> La présidente du comité Coopération, madame Roxanne Barriault-Lévesque, présente le rapport d’utilisation du Fonds d’aide au développement du milieu. En 2024, c’est une somme de 134 062\$ qui a été remis pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d’activités. Les projets soutenus en lien avec les priorités d’investissement de la caisse sont présentés : - Réussite éducative et persévérance scolaire, formation et éducation : Partagence pour l’achat de fournitures scolaires pour la rentrée pour un montant de 2 000\$ - Saines habitudes de vie, santé physique et mentale : Volleyball Haute-Gaspésie pour le financement d’équipements de volleyball de plage pour un montant de 5000\$.

	- Emploi, main d’oeuvre, entrepreneuriat et relève : Camp de jour de Sainte-Anne-des-Monts pour l’embauche d’animateurs pour la période estivale pour un montant de 5 000\$. - Arts et cultures : Centre de formation de la Haute-Gaspésie pour le Shack à musique pour un montant de 1 500\$. - Engagement citoyen et oeuvres humanitaires : Centre Louise Amélie pour le service d’hébergement de 2e étape pour un montant de 5 000\$. Une vidéo est présentée pour expliquer une nouvelle initiative en éducation financière ainsi que quelques projets soutenus pour notre région avec le Fonds du Grand Mouvement.
AGA27032504	<u>4. PÉRIODE DE QUESTIONS</u> Aucune question n’est adressée par les membres présents.
AGA27032505	<u>5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE</u> <u>5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristourne) (vote en différé)</u> La présidente invite le directeur général à présenter les scénarios qui sont recommandés par le conseil d’administration et qui sont les plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables. Les membres sont invités à voter durant les 4 jours suivants l’assemblée. Les excédents se chiffrent à 3 240 000\$. Il est proposé de prévoir une somme de : Ristourne : 542 580\$ Fonds d’aide au développement du milieu : 80 000\$ <i>Après vérification du statut des membres habilités, et sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de recommander le partage des excédents.</i> Cette proposition de l’assemblée recommandée par le conseil d’administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristourne sera soumise au vote après l’assemblée. <u>5.2 Élection des membres du conseil d’administration</u> <u>5.2.1 Nomination des officiers pour la période d’élection</u> La présidente agira comme présidente d’élection. Puisque la secrétaire est une personne candidate, le secrétaire adjoint Denis Therrien agira comme secrétaire d’élection, tel que le prévoit le <i>Règlement intérieur caisse</i>. <u>5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature</u> Madame Nadine Cyr présente le rapport du comité de mise en candidature. Elle débute par la présentation de la démarche du profil collectif enrichi qui vise à rassembler collectivement les qualités et les compétences nécessaires à la représentation des intérêts des membres et de s’assurer que la Caisse soit bien gérée. En cohérence avec les cibles de compétences et de représentativité du conseil d’administration, madame Cyr indique que 4 postes sont à combler. Conformément à la <i>Loi sur les coopératives de services financiers</i> et le <i>Règlement intérieur de la Caisse</i>, l’appel de candidature a débuté le 22 janvier 2025 pour une période de vingt (20) jours.

	<u>5.2.3 Présentation des personnes candidates</u> Madame Cyr présente les 2 candidatures reçues, qui répondent aux conditions et qualités requises par la <i>Loi sur les coopératives de services financiers</i>, le <i>RIC</i> et le <i>Code de déontologie</i>. Ces candidatures répondent aux critères recherchés par le conseil d’administration pour atteindre son profil collectif cible. Considérant que nous avons reçus un nombre inférieur au nombre total de postes à combler, madame Cyr déclare élu en tant que membres du conseil d’administration les personnes suivantes : Sara-Lisandre Cyr-Cloutier et Renaud Paquet. <u>5.3 Précisions sur l’exercice du vote en différé et l’annonce des résultats</u> La présidente mentionne que les membres auront à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes dans les 4 jours suivants l’assemblée. Elle explique ensuite la façon de faire via AccèsD pour procéder au vote. Une borne de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours au siège social de la Caisse dès l’ouverture de la période de votation. Celle-ci se terminera le 31 mars 2025, à 23h59. L’annonce des résultats sera publiée sur le site internet de la Caisse et disponible auprès de la caisse 48 heures suivant la fin de la période de votation.
AGA27032506	<u>6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS</u> La présidente procède ensuite au tirage de 20 prix de présence 100\$. <i>Nomination des 20 gagnants</i>
AGA25032507	<u>7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE</u> À l’issu de la période de votation auprès des membres, il y a eu 207 membres qui ont exercés leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l’égard des scénarios recommandés par le conseil d’administration. <u>Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes)</u> 97,49 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée. Madame la présidente remercie le directeur générale, les administrateurs, les employés, le personnel de soutien ainsi que les membres présents à cette vingt-troisième assemblée générale annuelle. Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site internet de la Caisse, l’assemblée générale est officiellement levée le 2 avril 2025 à 11h54.
	_____ Nadine Cyr, présidente _____ Sara-Lisandre Cyr-Cloutier, secrétaire _____ Denis Therrien, directeur général